



**DELIBERATION DU CENTRE  
INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA CCLPA**

**Séance du 18 mars 2026.**

L'an deux mille vingt-six, le 18 mars à dix-huit heures trente, le conseil du CIAS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la vice-présidence de Monsieur VERNHES Gilbert

**PRESENTS :** - MME FRASSIN- MME BONNASSIEUX- MME ALBERT -MME VALERO -MME ZUMERLE- MME VIDAL- MM VANDENDRIESSCHE- MME MOLINIER -MM VERNHES-MM BOUSCATTEL-MM MAZARS- MM RAMUSCELLO

**EXCUSES :** MM BARDOU- MME VIDAL

**PROCURATION :** MME VIDAL a donné procuration à MME ALBERT

**N° D2026-8**

**Objet :** Vote du CFU 2025 – CIAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,  
Les opérations de l'exercice 2025 font ressortir les résultats suivants :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses d'investissement :	0 €
Recettes d'investissement	0 €

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses de fonctionnement :	0 €
Recettes de fonctionnement	0 €

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le CFU 2025 du CIAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 du CIAS du Lautrécois Pays d'Agout,
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

**Le Vice -Président,  
Gilbert VERNHES**

**La secrétaire de séance,  
Martine ZUMERLE**